

**COMPTE - RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DE QUARTIER ROCQUENCOURT
DU 4 MARS 2021 à 19h30**

1. Points de satisfaction

- a. Réouverture de l'Arboretum.
- b. Poursuite de l'aménagement de la ZAC du Bourg.
- c. Aménagement du gymnase Curvat, mais regret sur les circonstances qui empêchent de l'utiliser. Question : l'abonnement sera-t-il reporté sur l'an prochain ?
- d. Application informatique de la municipalité. La réactivité aux messages est saluée.

Ordre du jour

1. Aménagement du Bourg	<ul style="list-style-type: none">✓ Arrivée des commerces sur la ZAC du Bourg✓ Aménagement de l'ancien vestiaire✓ Alentours et construction ARC (Palissade et chemin)✓ Pavés endommagés✓ Poubelles rue de Voluceau✓ Demande de création de passages piétons à proximité de la pharmacie✓ Soucis de construction sur les bâtiments COGEDIM
2. Autres points	<ul style="list-style-type: none">✓ Dangérosité de la place PMR à la mairie déléguée de Rocquencourt✓ Organisation des associations✓ Extension du stationnement payant✓ Boîte(s) à livres

2. Points à l'ordre du jour concernant l'aménagement du Bourg

a. Arrivée des commerces sur la ZAC du Bourg :

- La vente à l'aménageur s'effectuera à la fin du mois. Le chantier débutera cet été. L'ouverture est prévue en 2023. Dans trois semaines un calendrier plus précis sera établi.
- L'entrée des voitures s'effectuera du côté de la Pharmacie. Divers problèmes d'aménagement sont soulevés, portant sur la largeur de la voie pour effectuer les manœuvres de sortie des véhicules sortant du garage et du nombre de places de parking disponibles.
- Problème aussi de défaut de conception du réservoir d'eau de pluie, qui reçoit en fait aussi les eaux usées, d'où des odeurs nauséabondes. Qui devra en supporter le coût ? Ces sujets seront portés à l'ordre du jour du prochain CDQ.

b. Aménagement de l'ancien vestiaire :

- Le permis de démolition est acquis, mais elle n'aura pas lieu tout de suite. Il est question de créer une annexe de la salle culturelle polyvalente. La salle de musique du Chesnay est loin et son accès est malaisé. Le cèdre, malade et abîmé par la tempête, sera abattu, ce qui permettra de concevoir un espace plus adapté. Conformément aux engagements de la municipalité, un autre arbre sera replanté sur le territoire de la commune pour équivalence

c. Alentours et construction ARC (Palissade et chemin)

- La palissade sera déplacée et l'accessibilité sera réduite pendant plusieurs semaines.

d. Pavés endommagés :

- Il y a danger. Qui devra en supporter la réfection, compte tenu des malfaçons ?

e. Poubelles rue de Voluceau :

- La diminution des passages de camions-poubelles est un souci. La maîtrise des coûts est également un objectif de la commune. L'expérimentation menée sur la réduction du nombre de poubelles démontre qu'il n'y a pas nécessairement plus de déchets. C'est une question complexe qui implique également plus de civilité de la part des concitoyens.
- Sur la problématique des excréments canins : il est envisagé de créer un espace dédié à la divagation canine. Un arrêté impose que les chiens soient tenus en laisse. Des sacs de récupération d'excréments sont disponibles chez les vétérinaires en plus de ceux mis à disposition dans la ville.
- Il est question d'asserner des agents municipaux pour leur permettre de verbaliser les propriétaires de chiens et les amener à un meilleur comportement, mais cela prendra du temps, ne serait-ce que pour leur dispenser une formation.

f. Demande de création de passages piétons à proximité de la pharmacie :

- La demande est forte et la question va être étudiée, ainsi que la création de dos d'ânes.
- Concernant la généralisation de l'éclairage « bleu » spécifique pour les passages piétons : il était prévu mais la réglementation a évolué et des décisions officielles sont attendues pour ce type d'aménagement.

g. Soucis de construction sur les bâtiments COGEDIM

- La société COGEDIM a été mise en demeure de corriger les nuisances qu'elle a créées. À ce stade, le dialogue est interrompu de son fait. Intenter une action est envisageable, mais ce type de procédure s'inscrit dans le temps long.

3. Autres points à l'ordre du jour

a. Dangérosité de la place PMR à la mairie déléguée de Rocquencourt :

- Un examen attentif sera effectué et le panneau d'affichage qui masque la vue lorsqu'on déboîte sera déplacé.

b. Organisation des associations (en période et hors de crise sanitaire) :

- Aucune décision n'a été prise. Il leur a été demandé des précisions sur leurs horaires.

c. Extension du stationnement payant :

- Les tarifs sont raisonnables en comparaison des communes limitrophes (pour mémoire : forfait annuel de 120 € / une heure de stationnement 1,10 €).
- Il a été suggéré une gratuité initiale (par exemple pour les 15 premières minutes). La commune ne l'envisage pas.
- Circulation sur les grandes voies de Rocquencourt :
 - Vitesse excessive en sortant de la résidence le Parc (Louis Pelin) traversée de la D307 et également devant le Clos des 3 Fontaines. Ouverture d'un débat sur l'opportunité d'instaurer une limite de vitesse à 30 km /h. Ce sujet fera l'objet d'un vote au cours du prochain CDQ après que les conseillers des quartiers aient consulté un certain nombre des habitants relevant de leur compétence géographique.

d. Boîte(s) à livres :

- Après un vote du CDQ, une boîte à livre est envisagée près de la crèche « Les P'tits Rocs », à l'entrée du théâtre André Malraux. Elle sera installée dans le courant de l'année. En fonction des usages et des résultats de cette première expérimentation, une extension du dispositif pourra être envisagée. Le CDQ préconise l'installation d'une autre boîte côté Bourg, à proximité de la crèche « Les Petits Chaperons Rouges ».

4. Prochain Conseil de Quartier

- a. Faire remonter les sujets à mettre à l'ordre du jour.
- b. Sonder la population sur l'extension du stationnement payant pour l'ouverture d'un débat.
- c. Sonder la population sur la généralisation des voies à 30 km/h pour l'ouverture d'un débat.